Centre national de prévention du crime
National Crime Prevention Centre

QUESTIONS TOUCHANT LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Introduction

Le gouvernement du Canada joue un rôle capital dans la promotion de la prévention du crime au moyen de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La Stratégie nationale est administrée par le ministère de Justice et le ministère du solliciteur général du Canada. Celle-ci favorise une « approche équilibrée » de la réduction du crime et de la victimisation en préconisant la prévention du crime par le développement social.

La présente fiche de renseignements sur les questions touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles, élément prioritaire de la Stratégie nationale, passe en revue les stratégies possibles de prévention du crime face à ce problème. Pour de plus amples renseignements, consulter le document du Centre national de prévention du crime intitulé *Cadre stratégique concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles*[1].

Questions touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles

La sécurité personnelle est cruciale pour le bien-être physique, intellectuel, émotif, économique et spirituel d'une personne. Le crime et la peur du crime sont deux facteurs critiques qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles au Canada. L'information sur la criminalité communiquée à la police et les enquêtes sur la victimisation comme l'Enquête de 1993 sur la violence envers les femmes et les comptes rendus anecdotiques des expériences personnelles des femmes font ressortir la gravité de la criminalité fondée sur le sexe au Canada :

- la moitié de toutes les Canadiennes ont fait l'expérience d'au moins un incident de violence depuis l'âge de 16 ans[2];
- les victimes de sexe féminin sont celles qui courent le plus de risques de violence de la part de personnes qu'elles connaissent[3];
- les femmes risquent davantage que les hommes d'être les victimes d'un homicide commis par leur conjoint[4].

Les crimes contre la propriété, tels que la fraude, le vol et l'introduction par effraction, ont également des conséquences sur le bien-être économique des femmes ainsi que sur leur sentiment de sécurité au foyer et au sein de la collectivité. Des facteurs comme la race, la classe sociale, l'orientation sexuelle ou les handicaps peuvent accroître les risques et miner encore davantage la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles[5].

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

Quelles sont les conséquences ?
La criminalité fondée sur le sexe a de nombreuses conséquences pour les femmes et les jeunes filles prises individuellement, ainsi que pour les collectivités dans lesquelles elles vivent. Ces conséquences comprennent ce qui suit :

Crainte du crime — Une impression envahissante de peur et de danger est une des grandes conséquences du crime fondé sur le sexe. Les femmes ont un degré de peur du crime supérieur à celui des hommes. L'Enquête sociale générale de 1993 a révélé que 42 p. 100 des femmes, contre 10 p. 100 des hommes, ne se sentaient pas en totale sécurité pour se promener dans leur quartier une fois la nuit tombée[6].

Renforcement de l'inégalité entre les sexes — La peur est un facteur puissant qui renforce l'inégalité entre les sexes. Les femmes et les jeunes filles peuvent modifier ou restreindre leurs activités quotidiennes (ne pas sortir seules le soir) afin de réduire les risques qu'elles perçoivent. Cela a pour effet d'entraver leur liberté personnelle de participer à la vie de la collectivité, par exemple leur accès aux possibilités d'étudier ou de travailler, et cela mine leur sentiment d'être des citoyennes à part entière.

Niveau de risque plus élevé — L'exposition à des expériences de violence ou de victimisation peut concrètement relever le niveau de risque pour la sécurité personnelle. Par exemple, les jeunes filles qui s'enfuient de la maison parce qu'elles vivent dans la violence peuvent courir de nouveaux risques dans la rue, y compris l'abus d'alcool ou de drogue, le VIH/sida, la violence de la part d'étrangers, l'encouragement à se prostituer ou à adopter un comportement antisocial ou criminel. Les femmes qui quittent un conjoint violent peuvent être confrontées à de nouveaux problèmes, comme l'insécurité financière, qui peuvent limiter leur capacité de se trouver un logement sûr, augmentant ainsi leur niveau de risque.

Coûts pour la société — Outre des conséquences personnelles et sociales importantes, la criminalité fondée sur le sexe a également des coûts économiques non négligeables pour la société. On estime que les seuls coûts en services de santé attribuables à la violence contre les femmes s'élèvent à 1,5 milliard de dollars par année[7].

Que fait-on ?

La sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles est un problème complexe. Depuis deux décennies, on a beaucoup fait, du niveau local jusqu'au niveau national, pour s'occuper de ces questions. On observe maintenant :

- une sensibilisation accrue et une plus grande acceptation du fait que la violence contre les femmes est un problème grave;
- une compréhension et une analyse élargies de la dynamique de la violence;
- une insistance accrue sur la prévention et les solutions de la justice pénale;
- une compréhension croissante de l'analyse sexospécifique, y compris la recherche sur l'action féministe;
- une meilleure compréhension de la diversité;
- un accent plus marqué sur le travail en collaboration et intersectoriel;
- une impression plus vive de l'importance du partenariat et de la nécessité de collaborer pour résoudre ce problème très complexe[8].

Comme le problème est profondément enraciné dans des attitudes, des comportements et des institutions sociales qui facilitent et encouragent des rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, il faudra du temps pour éliminer la criminalité fondée sur le sexe. Des mécanismes comme le *Prévenir la violence contre les femmes : cadre de travail stratégique*, publié par les ministres, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine en juillet 1999, et le *Cadre stratégique concernant la sécurité*

personnelle des femmes et des jeunes filles du CNPC montrent comment il est possible de travailler en fonction d'objectifs communs. La prévention est la clé, tout comme la sécurité et le soutien des victimes de la criminalité fondée sur le sexe et l'obligation pour les délinquants de rendre des comptes.

Défis de la prévention du crime

Des lois et des procédures pénales efficaces, les services policiers, le soutien et l'aide aux victimes, la détermination des peines et les services correctionnels sont d'une importance cruciale pour s'attaquer aux problèmes qui menacent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Des efforts en vue d'améliorer la réceptivité du système de justice pénale se font au Canada depuis un certain temps. Ils comprennent entre autres choses :

- une réforme du droit pénal pour faire face à des problèmes comme les armes à feu, le harcèlement criminel, l'exposition des enfants à la violence et les droits des victimes;
- l'implantation de procédures et de protocoles de services policiers communautaires;
- la création de tribunaux spéciaux qui sont saisis des cas de violence familiale;
- l'implantation de mesures pour obliger les délinquants à répondre de leurs actes et à modifier leur comportement.

À l'échelon local, beaucoup de groupes et d'organisations collaborent en vue d'améliorer la réceptivité du système de justice pénale pour prévenir la criminalité fondée sur le sexe. Il y a cependant encore beaucoup à faire pour prévenir ce type de criminalité et protéger les victimes de tout autre préjudice. Parmi les défis à relever, remarquons la recherche de moyens efficaces :

- de combler les lacunes dans les services, le soutien et les ressources;
- de mobiliser l'action;
- de collaborer tous ensemble;
- de surmonter les résistances et de faire accepter les analyses et solutions sexospécifiques en ce qui concerne les problèmes de crime et de victimisation.

Ces défis sont encore compliqués par les valeurs sociales, les attitudes et les comportements qui ne sont pas favorables à l'égalité entre les sexes et qui entravent le changement. Il est particulièrement difficile d'apprendre comment aborder les différences d'expérience qui tiennent à des facteurs comme l'âge, la race, le lieu géographique, la classe sociale, les handicaps, la culture, la langue, l'orientation sexuelle, la santé et la situation socioéconomique.

Stratégies de prévention du crime

De toute évidence, les stratégies de prévention du crime ne sont pas le seul élément de solution aux problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Pour être efficaces, elles doivent s'appliquer de concert avec des mesures de prévention d'application générale visant à transformer les attitudes et comportements sociaux qui minent l'égalité entre hommes et femmes et qui contribuent à la criminalité et à la victimisation fondées sur le sexe.

Les objectifs de la prévention du crime sont de déceler et d'atténuer les risques et de diminuer le nombre d'occasions ou de situations propices au crime. On peut recourir à de nombreuses stratégies pour prévenir les crimes qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. La plupart se classent dans deux grandes catégories : la prévention du crime par le développement social (PCDS)[9] et la prévention du crime situationnel[10]. Il faut, pour atteindre les objectifs, faire appel à la fois aux stratégies générales et à long terme de prévention (comme les campagnes de sensibilisation de l'opinion) et les mesures locales immédiates de prévention (comme les programmes locaux de soutien de la prévention de la violence).

Stratégies de PCDS
La PCDS comprend la conception et la mise en œuvre de solutions pour s'attaquer de façon globale aux facteurs de risque liés au crime et à la victimisation. Elle agit au niveau secondaire de prévention et met l'accent sur des stratégies intégrées visant à répondre aux besoins des personnes les plus à risque. Elle fait appel aux compétences et atouts de la collectivité et mobilise les particuliers, familles et collectivités pour définir les problèmes de criminalité et préparer, appliquer et évaluer des solutions. Le partenariat est une caractéristique essentielle de la PCDS.

Les stratégies communautaires de PCDS visant les questions de sécurité personnelle sont des moyens puissants parce qu'elles sont sensibles aux facteurs que sont la culture, la géographie, la langue et les circonstances locales. Les stratégies communautaires qui font intervenir les femmes et les jeunes filles aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation peuvent renforcer l'autonomie. Dans l'optique de la prévention du crime, les stratégies intégrées qui sont orientées en fonction de ceux qui sont le plus à risque sont la clé. Cela peut comprendre par exemple une insistance sur les collectivités où les risques pour la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont élevés. On peut mettre l'accent sur les collectivités rurales ou isolées où on ne s'est pas occupé de ces problèmes ou sur les collectivités où il existe peu de soutien (officiel ou officieux).

Certaines stratégies de PCDS visant à résoudre les problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont en application au Canada et ailleurs[11].

Les programmes de sensibilisation et d'information peuvent servir à relever le niveau de conscientisation au sujet des problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Cela peut comprendre la diffusion d'information sur la fréquence et les conséquences de la criminalité fondée sur le sexe, de renseignements sur les services et le soutien et les moyens de s'attaquer aux problèmes au niveau local. Ces programmes peuvent prendre des formes traditionnelles comme des campagnes dans les journaux et les médias ou des formes plus interactives comme des ateliers, des sketches et d'autres activités communautaires. De nombreux endroits sont possibles : salles municipales, théâtres, écoles, établissements de santé, installations de loisirs, centres pour femmes, centres commerciaux et lieux de travail. Il importe de considérer les besoins de l'auditoire visé pour s'assurer que les activités sont non seulement adaptées à la langue, à la culture, au niveau d'alphabétisation et à d'autres facteurs locaux, mais peuvent aussi rejoindre ces auditoires. Les réseaux et services officieux et officiels peuvent être utiles à cet égard. Un autre aspect de la sensibilisation et de l'information du public est l'approche communautaire pour accroître la prise de conscience et l'accès aux services et au soutien. Le travail auprès des garçons et des hommes pour les sensibiliser et pour modifier leurs attitudes et leurs comportements qui contribuent à la criminalité fondée sur le sexe est un élément important du programme de sensibilisation et d'information du public.

Les efforts d'acquisition de compétences au niveau communautaire peuvent permettre d'améliorer la capacité des institutions et des habitants de la collectivité de prévenir la criminalité fondée sur le sexe. Ainsi, les agents de planification communautaire, les décideurs et les membres de la collectivité peuvent recevoir une formation pour utiliser des outils tenant compte de la différence entre les sexes et d'autres ressources pour analyser les problèmes de crime et de victimisation. Autre exemple, les programmes ou colloques qui donnent aux spécialistes les compétences et les outils pour déceler la violence et y réagir.

Les partenariats peuvent servir à améliorer la capacité de la collectivité de prévenir la criminalité fondée sur le sexe. Par exemple, des organismes peuvent travailler de concert à l'élaboration de plans et de protocoles interorganismes coordonnés pour améliorer la mise en commun de l'information par les organismes, les mesures de prévention et la protection

des victimes. Ces partenariats peuvent donner lieu à des formes nouvelles et novatrices de collaboration, particulièrement avec les services ruraux ou isolés, qui n'ont pas d'infrastructure comparable à celle des grands centres.

Les programmes axés sur les enfants et les jeunes peuvent être particulièrement utiles. Les programmes scolaires de sensibilisation et d'information peuvent promouvoir l'égalité entre les sexes et contribuer à instaurer l'égalité dans la participation des deux sexes à la vie de la collectivité. Les programmes conçus en fonction des aptitudes peuvent faire acquérir des compétences de résolution des problèmes et des différends qui peuvent être utiles pour prévenir la violence. Il faut d'autres innovations dans l'élaboration des programmes pour s'attaquer à des questions comme la dynamique entre les sexes et les déséquilibres de pouvoir dans les relations. Il y a encore d'autres stratégies comme les programmes qui portent sur des problèmes comme l'intimidation, les comportements agressifs et la violence dans les fréquentations entre adolescents.

De nombreuses stratégies communautaires mettent l'accent sur les familles et le soutien familial. Étant donné la fréquence des mauvais traitements et de la violence dans les foyers, les stratégies de prévention doivent être étroitement liées à des stratégies de protection. Ces interventions peuvent se traduire par des activités qui favorisent les relations sans violence, des programmes de formation conçus pour les personnes à risque afin de les informer des conséquences découlant de la violence et, enfin, des programmes d'enseignement portant sur les méthodes de résolution de conflit sans violence dans les relations personnelles. La sécurité est toujours la considération première. Les programmes qui aident les femmes maltraitées à obtenir de l'aide et du soutien et prévoient des étapes pratiques comme la préparation de plans de « fuite » sûrs peuvent aider à prévenir la violence et à accroître la protection.

Stratégies de prévention du crime situationnel

On a aussi fait appel à des stratégies de prévention du crime situationnel pour lutter contre la criminalité fondée sur le sexe, et plus particulièrement les crimes qui se produisent dans des lieux publics. Ces stratégies sont axées sur la réduction des occasions de commettre des crimes et l'augmentation des risques de se faire prendre. Elles ont été largement utilisées pour réduire le risque et la peur du crime. Les exemples ci-dessous illustrent bien ces stratégies.

La prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) a été utilisée dans de nombreuses collectivités pour améliorer la sécurité dans les lieux publics et atténuer la peur. La PCAM suppose des changements dans l'environnement matériel comme l'amélioration de l'éclairage et des perspectives dégagées dans les parcs, les gares de transit, les parcs de stationnement et les développements domiciliaires. On a constaté que ces mesures amélioraient la qualité des lieux publics et atténuaient la crainte qu'ont les femmes de marcher seules une fois la nuit tombée, bien que la capacité de ces mesures de prévenir le crime à un niveau fondamental soit sujette à discussion[12].

Les vérifications de la sécurité communautaire sont également une stratégie courante pour améliorer la sécurité publique pour les femmes. Préconisées dans les années 80 par des groupements féminins et des organisations communautaires, ces vérifications ont aidé à faire en sorte que les espaces publics soient aménagés ou modifiés à la lumière des questions de sécurité personnelle. Elles ont aussi aidé à mobiliser l'action communautaire pour s'attaquer à d'autres questions liées à la sécurité personnelle.

Des mesures de protection telles que des patrouilles des campus et des services de raccompagnement ont été employées. Les stratégies d'autodéfense adaptées aux femmes et aux jeunes filles et d'autres stratégies, comme les bulletins d'information de la police au sujet des prédateurs sexuels en liberté, sont également utilisées. La diffusion de cette information peut aider les femmes et les jeunes filles à évaluer leurs risques personnels. Cette mesure acquiert une efficacité accrue lorsqu'elle s'allie à de l'information concrète sur les façons de faire face à ces risques.

1 National Crime Prevention Centre, *Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls* (Ottawa, 1999). Available from the NCPC Web site: http://www.crime-prevention.org

2 Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. *The Daily*, November 18, 1993.

3 In 1997, 42.2 percent of reported violent crimes against females were perpetrated by a family member and 9.5 percent were perpetrated by a friend; 11.2 percent of reported violent crimes against males were perpetrated by a family member and 2.7 percent by a friend. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *UCRII* (Ottawa, 1997). Cat 85-205-XPE.

4 Between 1977 and 1997, 75 percent of all spousal homicide victims in Canada were women killed by their husbands. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Homicide Survey* (Ottawa, 1997). In Canada in 1997, 33.3 percent of women homicide victims, as compared with 3.1 percent of male homicide victims, were killed by a spouse or ex-spouse. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Uniform Crime Reports 1997* (Ottawa, 1997).

5 The Alliance of Five Research Centres on Violence, *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Review of Select Areas: Appendix I* (1998).

6 Vincent F. Sacco, "Fear and Personal Safety," *Juristat* 15, 9 (1995).

7 T. Day, *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg* (London, ON: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995).

8 Health Canada, Family Violence Prevention Unit, "Policy Focus Group: Violence Against Women and their Children." (Ottawa: November 26, 1997); also Donna Denham and Joan Gillespie *Two Steps Forward...One Step Back: An Overview of Canadian Initiatives and Resources to End Woman Abuse, 1989-1997* (Ottawa: Health Canada, Family Violence Prevention Unit, 1998).

10 For more information about crime prevention through social development, refer to the NCPC fact sheet on Crime Prevention Through Social Development.

11 For more information about situational crime prevention, refer to the NCPC fact sheet on Situational Crime Prevention.

12 This section is based on information contained in International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy, *Model Strategies and Practical Measures on the Elimination of Violence Against Women in the Field of Crime Prevention and Criminal Justice* (Vancouver: March 1999); information from the International Centre for the Prevention of Crime Web site: http://www.crime-prevention-intl.org; information from the National Crime Prevention Centre Web site: http://www.crime-prevention.org; and from unpublished working papers on women and girls and victims and offenders prepared by Linda MacLeod in 1999.

13 Adam Crawford, *Crime Prevention and Community Safety: Politics, Policies and Practices* (London: Longman, 1998), pp. 91-92.

Centre national de prévention du crime
National Crime Prevention Centre

QUESTIONS TOUCHANT LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Introduction

Le gouvernement du Canada joue un rôle capital dans la promotion de la prévention du crime au moyen de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La Stratégie nationale est administrée par le ministère de Justice et le ministère du solliciteur général du Canada. Celle-ci favorise une « approche équilibrée » de la réduction du crime et de la victimisation en préconisant la prévention du crime par le développement social.

La présente fiche de renseignements sur les questions touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles, élément prioritaire de la Stratégie nationale, passe en revue les stratégies possibles de prévention du crime face à ce problème. Pour de plus amples renseignements, consulter le document du Centre national de prévention du crime intitulé *Cadre stratégique concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles*[1].

Questions touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles

La sécurité personnelle est cruciale pour le bien-être physique, intellectuel, émotif, économique et spirituel d'une personne. Le crime et la peur du crime sont deux facteurs critiques qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles au Canada. L'information sur la criminalité communiquée à la police et les enquêtes sur la victimisation comme l'Enquête de 1993 sur la violence envers les femmes et les comptes rendus anecdotiques des expériences personnelles des femmes font ressortir la gravité de la criminalité fondée sur le sexe au Canada :

- la moitié de toutes les Canadiennes ont fait l'expérience d'au moins un incident de violence depuis l'âge de 16 ans[2];
- les victimes de sexe féminin sont celles qui courent le plus de risques de violence de la part de personnes qu'elles connaissent[3];
- les femmes risquent davantage que les hommes d'être les victimes d'un homicide commis par leur conjoint[4].

Les crimes contre la propriété, tels que la fraude, le vol et l'introduction par effraction, ont également des conséquences sur le bien-être économique des femmes ainsi que sur leur sentiment de sécurité au foyer et au sein de la collectivité. Des facteurs comme la race, la classe sociale, l'orientation sexuelle ou les handicaps peuvent accroître les risques et miner encore davantage la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles[5].

Quelles sont les conséquences ?
La criminalité fondée sur le sexe a de nombreuses conséquences pour les femmes et les jeunes filles prises individuellement, ainsi que pour les collectivités dans lesquelles elles vivent. Ces conséquences comprennent ce qui suit :

Crainte du crime — Une impression envahissante de peur et de danger est une des grandes conséquences du crime fondé sur le sexe. Les femmes ont un degré de peur du crime supérieur à celui des hommes. L'Enquête sociale générale de 1993 a révélé que 42 p. 100 des femmes, contre 10 p. 100 des hommes, ne se sentaient pas en totale sécurité pour se promener dans leur quartier une fois la nuit tombée[6].

Renforcement de l'inégalité entre les sexes — La peur est un facteur puissant qui renforce l'inégalité entre les sexes. Les femmes et les jeunes filles peuvent modifier ou restreindre leurs activités quotidiennes (ne pas sortir seules le soir) afin de réduire les risques qu'elles perçoivent. Cela a pour effet d'entraver leur liberté personnelle de participer à la vie de la collectivité, par exemple leur accès aux possibilités d'étudier ou de travailler, et cela mine leur sentiment d'être des citoyennes à part entière.

Niveau de risque plus élevé — L'exposition à des expériences de violence ou de victimisation peut concrètement relever le niveau de risque pour la sécurité personnelle. Par exemple, les jeunes filles qui s'enfuient de la maison parce qu'elles vivent dans la violence peuvent courir de nouveaux risques dans la rue, y compris l'abus d'alcool ou de drogue, le VIH/sida, la violence de la part d'étrangers, l'encouragement à se prostituer ou à adopter un comportement antisocial ou criminel. Les femmes qui quittent un conjoint violent peuvent être confrontées à de nouveaux problèmes, comme l'insécurité financière, qui peuvent limiter leur capacité de se trouver un logement sûr, augmentant ainsi leur niveau de risque.

Coûts pour la société — Outre des conséquences personnelles et sociales importantes, la criminalité fondée sur le sexe a également des coûts économiques non négligeables pour la société. On estime que les seuls coûts en services de santé attribuables à la violence contre les femmes s'élèvent à 1,5 milliard de dollars par année[7].

Que fait-on ?

La sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles est un problème complexe. Depuis deux décennies, on a beaucoup fait, du niveau local jusqu'au niveau national, pour s'occuper de ces questions. On observe maintenant :

- une sensibilisation accrue et une plus grande acceptation du fait que la violence contre les femmes est un problème grave;
- une compréhension et une analyse élargies de la dynamique de la violence;
- une insistance accrue sur la prévention et les solutions de la justice pénale;
- une compréhension croissante de l'analyse sexospécifique, y compris la recherche sur l'action féministe;
- une meilleure compréhension de la diversité;
- un accent plus marqué sur le travail en collaboration et intersectoriel;
- une impression plus vive de l'importance du partenariat et de la nécessité de collaborer pour résoudre ce problème très complexe[8].

Comme le problème est profondément enraciné dans des attitudes, des comportements et des institutions sociales qui facilitent et encouragent des rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, il faudra du temps pour éliminer la criminalité fondée sur le sexe. Des mécanismes comme le *Prévenir la violence contre les femmes : cadre de travail stratégique*, publié par les ministres, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine en juillet 1999, et le *Cadre stratégique concernant la sécurité*

personnelle des femmes et des jeunes filles du CNPC montrent comment il est possible de travailler en fonction d'objectifs communs. La prévention est la clé, tout comme la sécurité et le soutien des victimes de la criminalité fondée sur le sexe et l'obligation pour les délinquants de rendre des comptes.

Défis de la prévention du crime

Des lois et des procédures pénales efficaces, les services policiers, le soutien et l'aide aux victimes, la détermination des peines et les services correctionnels sont d'une importance cruciale pour s'attaquer aux problèmes qui menacent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Des efforts en vue d'améliorer la réceptivité du système de justice pénale se font au Canada depuis un certain temps. Ils comprennent entre autres choses :

- une réforme du droit pénal pour faire face à des problèmes comme les armes à feu, le harcèlement criminel, l'exposition des enfants à la violence et les droits des victimes;
- l'implantation de procédures et de protocoles de services policiers communautaires;
- la création de tribunaux spéciaux qui sont saisis des cas de violence familiale;
- l'implantation de mesures pour obliger les délinquants à répondre de leurs actes et à modifier leur comportement.

À l'échelon local, beaucoup de groupes et d'organisations collaborent en vue d'améliorer la réceptivité du système de justice pénale pour prévenir la criminalité fondée sur le sexe. Il y a cependant encore beaucoup à faire pour prévenir ce type de criminalité et protéger les victimes de tout autre préjudice. Parmi les défis à relever, remarquons la recherche de moyens efficaces :

- de combler les lacunes dans les services, le soutien et les ressources;
- de mobiliser l'action;
- de collaborer tous ensemble;
- de surmonter les résistances et de faire accepter les analyses et solutions sexospécifiques en ce qui concerne les problèmes de crime et de victimisation.

Ces défis sont encore compliqués par les valeurs sociales, les attitudes et les comportements qui ne sont pas favorables à l'égalité entre les sexes et qui entravent le changement. Il est particulièrement difficile d'apprendre comment aborder les différences d'expérience qui tiennent à des facteurs comme l'âge, la race, le lieu géographique, la classe sociale, les handicaps, la culture, la langue, l'orientation sexuelle, la santé et la situation socioéconomique.

Stratégies de prévention du crime

De toute évidence, les stratégies de prévention du crime ne sont pas le seul élément de solution aux problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Pour être efficaces, elles doivent s'appliquer de concert avec des mesures de prévention d'application générale visant à transformer les attitudes et comportements sociaux qui minent l'égalité entre hommes et femmes et qui contribuent à la criminalité et à la victimisation fondées sur le sexe.

Les objectifs de la prévention du crime sont de déceler et d'atténuer les risques et de diminuer le nombre d'occasions ou de situations propices au crime. On peut recourir à de nombreuses stratégies pour prévenir les crimes qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. La plupart se classent dans deux grandes catégories : la prévention du crime par le développement social (PCDS)[9] et la prévention du crime situationnel[10]. Il faut, pour atteindre les objectifs, faire appel à la fois aux stratégies générales et à long terme de prévention (comme les campagnes de sensibilisation de l'opinion) et les mesures locales immédiates de prévention (comme les programmes locaux de soutien de la prévention de la violence).

Stratégies de PCDS

La PCDS comprend la conception et la mise en œuvre de solutions pour s'attaquer de façon globale aux facteurs de risque liés au crime et à la victimisation. Elle agit au niveau secondaire de prévention et met l'accent sur des stratégies intégrées visant à répondre aux besoins des personnes les plus à risque. Elle fait appel aux compétences et atouts de la collectivité et mobilise les particuliers, familles et collectivités pour définir les problèmes de criminalité et préparer, appliquer et évaluer des solutions. Le partenariat est une caractéristique essentielle de la PCDS.

Les stratégies communautaires de PCDS visant les questions de sécurité personnelle sont des moyens puissants parce qu'elles sont sensibles aux facteurs que sont la culture, la géographie, la langue et les circonstances locales. Les stratégies communautaires qui font intervenir les femmes et les jeunes filles aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation peuvent renforcer l'autonomie. Dans l'optique de la prévention du crime, les stratégies intégrées qui sont orientées en fonction de ceux qui sont le plus à risque sont la clé. Cela peut comprendre par exemple une insistance sur les collectivités où les risques pour la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont élevés. On peut mettre l'accent sur les collectivités rurales ou isolées où on ne s'est pas occupé de ces problèmes ou sur les collectivités où il existe peu de soutien (officiel ou officieux).

Certaines stratégies de PCDS visant à résoudre les problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont en application au Canada et ailleurs[11].

Les programmes de sensibilisation et d'information peuvent servir à relever le niveau de conscientisation au sujet des problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Cela peut comprendre la diffusion d'information sur la fréquence et les conséquences de la criminalité fondée sur le sexe, de renseignements sur les services et le soutien et les moyens de s'attaquer aux problèmes au niveau local. Ces programmes peuvent prendre des formes traditionnelles comme des campagnes dans les journaux et les médias ou des formes plus interactives comme des ateliers, des sketches et d'autres activités communautaires. De nombreux endroits sont possibles : salles municipales, théâtres, écoles, établissements de santé, installations de loisirs, centres pour femmes, centres commerciaux et lieux de travail. Il importe de considérer les besoins de l'auditoire visé pour s'assurer que les activités sont non seulement adaptées à la langue, à la culture, au niveau d'alphabétisation et à d'autres facteurs locaux, mais peuvent aussi rejoindre ces auditoires. Les réseaux et services officieux et officiels peuvent être utiles à cet égard. Un autre aspect de la sensibilisation et de l'information du public est l'approche communautaire pour accroître la prise de conscience et l'accès aux services et au soutien. Le travail auprès des garçons et des hommes pour les sensibiliser et pour modifier leurs attitudes et leurs comportements qui contribuent à la criminalité fondée sur le sexe est un élément important du programme de sensibilisation et d'information du public.

Les efforts d'acquisition de compétences au niveau communautaire peuvent permettre d'améliorer la capacité des institutions et des habitants de la collectivité de prévenir la criminalité fondée sur le sexe. Ainsi, les agents de planification communautaire, les décideurs et les membres de la collectivité peuvent recevoir une formation pour utiliser des outils tenant compte de la différence entre les sexes et d'autres ressources pour analyser les problèmes de crime et de victimisation. Autre exemple, les programmes ou colloques qui donnent aux spécialistes les compétences et les outils pour déceler la violence et y réagir.

Les partenariats peuvent servir à améliorer la capacité de la collectivité de prévenir la criminalité fondée sur le sexe. Par exemple, des organismes peuvent travailler de concert à l'élaboration de plans et de protocoles interorganismes coordonnés pour améliorer la mise en commun de l'information par les organismes, les mesures de prévention et la protection

des victimes. Ces partenariats peuvent donner lieu à des formes nouvelles et novatrices de collaboration, particulièrement avec les services ruraux ou isolés, qui n'ont pas d'infrastructure comparable à celle des grands centres.

Les programmes axés sur les enfants et les jeunes peuvent être particulièrement utiles. Les programmes scolaires de sensibilisation et d'information peuvent promouvoir l'égalité entre les sexes et contribuer à instaurer l'égalité dans la participation des deux sexes à la vie de la collectivité. Les programmes conçus en fonction des aptitudes peuvent faire acquérir des compétences de résolution des problèmes et des différends qui peuvent être utiles pour prévenir la violence. Il faut d'autres innovations dans l'élaboration des programmes pour s'attaquer à des questions comme la dynamique entre les sexes et les déséquilibres de pouvoir dans les relations. Il y a encore d'autres stratégies comme les programmes qui portent sur des problèmes comme l'intimidation, les comportements agressifs et la violence dans les fréquentations entre adolescents.

De nombreuses stratégies communautaires mettent l'accent sur les familles et le soutien familial. Étant donné la fréquence des mauvais traitements et de la violence dans les foyers, les stratégies de prévention doivent être étroitement liées à des stratégies de protection. Ces interventions peuvent se traduire par des activités qui favorisent les relations sans violence, des programmes de formation conçus pour les personnes à risque afin de les informer des conséquences découlant de la violence et, enfin, des programmes d'enseignement portant sur les méthodes de résolution de conflit sans violence dans les relations personnelles. La sécurité est toujours la considération première. Les programmes qui aident les femmes maltraitées à obtenir de l'aide et du soutien et prévoient des étapes pratiques comme la préparation de plans de « fuite » sûrs peuvent aider à prévenir la violence et à accroître la protection.

Stratégies de prévention du crime situationnel

On a aussi fait appel à des stratégies de prévention du crime situationnel pour lutter contre la criminalité fondée sur le sexe, et plus particulièrement les crimes qui se produisent dans des lieux publics. Ces stratégies sont axées sur la réduction des occasions de commettre des crimes et l'augmentation des risques de se faire prendre. Elles ont été largement utilisées pour réduire le risque et la peur du crime. Les exemples ci-dessous illustrent bien ces stratégies.

La prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) a été utilisée dans de nombreuses collectivités pour améliorer la sécurité dans les lieux publics et atténuer la peur. La PCAM suppose des changements dans l'environnement matériel comme l'amélioration de l'éclairage et des perspectives dégagées dans les parcs, les gares de transit, les parcs de stationnement et les développements domiciliaires. On a constaté que ces mesures amélioraient la qualité des lieux publics et atténuaient la crainte qu'ont les femmes de marcher seules une fois la nuit tombée, bien que la capacité de ces mesures de prévenir le crime à un niveau fondamental soit sujette à discussion[12].

Les vérifications de la sécurité communautaire sont également une stratégie courante pour améliorer la sécurité publique pour les femmes. Préconisées dans les années 80 par des groupements féminins et des organisations communautaires, ces vérifications ont aidé à faire en sorte que les espaces publics soient aménagés ou modifiés à la lumière des questions de sécurité personnelle. Elles ont aussi aidé à mobiliser l'action communautaire pour s'attaquer à d'autres questions liées à la sécurité personnelle.

Des mesures de protection telles que des patrouilles des campus et des services de raccompagnement ont été employées. Les stratégies d'autodéfense adaptées aux femmes et aux jeunes filles et d'autres stratégies, comme les bulletins d'information de la police au sujet des prédateurs sexuels en liberté, sont également utilisées. La diffusion de cette information peut aider les femmes et les jeunes filles à évaluer leurs risques personnels. Cette mesure acquiert une efficacité accrue lorsqu'elle s'allie à de l'information concrète sur les façons de faire face à ces risques.

Conclusion

Il faut lier les stratégies efficaces de prévention du crime portant sur les problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles à une vision plus large du changement social. L'information proposée dans ces pages met en évidence certaines façons dont la prévention du crime peut aider à réaliser cette vision.

1 Centre national de prévention du crime, *Cadre stratégique concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles*, Ottawa, 1999. Disponible sur le site Web du CNPC : http://www.crime-prevention.org

2 Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Le Quotidien*, 18 novembre 1993.

3 En 1997, 42,2 p. 100 des crimes violents déclarés contre des femmes ont été perpétrés par un membre de la famille et 9,5 p. 100 par un ami; 11,2 p. 100 des crimes violents déclarés contre des hommes ont été perpétrés par un membre de la famille et 2,7 p. 100 par un ami. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *DUC 2*, Ottawa, 1997, nº de cat. 85-205-XPE.

4 Entre 1977 et 1997, 75 p. 100 de toutes les victimes d'homicides conjugaux au Canada ont été des femmes tuées par leur mari. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les homicides*, Ottawa, 1997. Au Canada, en 1997, 33,3 p. 100 des femmes victimes d'homicide, contre 3,1 p. 100 des hommes victimes d'homicide, ont été tuées par leur conjoint ou un ex-conjoint. Statistique Canada, Centre canadien de statistique juridique, *Enquête de déclaration uniforme de la criminalité 1997*, Ottawa, 1997.

5 Alliance des cinq centres de recherche sur la violence, *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Review of Select Areas: Appendix I*, 1998.

6 Vincent F. Sacco, « Fear and Personal Safety », dans *Juristat* 15, 9, 1995.

7 T. Day, *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg*, London, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995.

8 Santé Canada, Unité de la prévention de la violence familiale, « Groupe de discussion sur la violence faite aux femmes et à leurs enfants », Ottawa, 26 novembre 1997; voir aussi Donna Denham et Joan Gillespie, *Two Steps Forward...One Step Back: An Overview of Canadian Initiatives and Resources to End Woman Abuse, 1989-1997*, Ottawa, Santé Canada, Unité de la prévention de la violence familiale, 1998.

9 Pour de plus amples renseignements sur la prévention du crime par le développement social, consulter la fiche de renseignements que le CNPC a consacrée à la question.

10 Pour de plus amples renseignements sur la prévention du crime situationnel, consulter la fiche de renseignements que le CNPC a consacrée à la question.

11 Cette partie du document repose sur des renseignements contenus dans la politique du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle, *Model Strategies and Practical Measures on the Elimination of Violence Against Women in the Field of Crime Prevention and Criminal Justice*, Vancouver, mars 1999; l'information provenant du site Web du Centre international pour la prévention du crime, http://www.crime-prevention-intl.org; l'information provenant du site Web du Centre national de prévention du crime, http://www.crime-prevention.org; et de documents de travail inédits sur les femmes et les jeunes filles, et les victimes et les délinquants, rédigés par Linda MacLeod en 1999.

12 Adam Crawford, *Crime Prevention and Community Safety: Politics, Policies and Practices*, London, Longman, 1998, p. 91-92.